

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## La Presse impartiale

## Enfant terrible

Le petit Toto  
Guernier.

Extrait du "Gouaviste de Lyon"  
21 novembre 1908.

## A LA CHAMBRE

Paris, 20 novembre.

On peut voir qu'au début de la séance de la Chambre, M. Denys Cochin s'est joint aux interpellateurs sur les incidents de St-Pierre et Miquelon. La demande du député de la Seine est ainsi formulée : « Je demande à interroger le ministre des colonies sur les incidents de St-Pierre et Miquelon et sur les abus administratifs qui les ont déterminés ».

Comme on le voit, M. Denys Cochin est très net. Le député de Paris, que nous avons rencontré dans les couloirs, ne cachait pas son indignation.

— Nous ne nous laisserons pas intimider, nous dit-il, par la campagne commencée ce matin dans les journaux et menée maintenant dans les milieux parlementaires.

« On voudrait étouffer notre voix sous des histoires d'hommes d'affaires qui n'ont rien à voir dans ce drame. C'est vouloir rabaisser systématiquement un débat auquel nous donnerons toute l'ampleur qu'il mérite.

« Ce que je dirai? Je dirai qu'on finit par rendre la France inhabitable aux catholiques; je dirai que la persécution religieuse

dont la France souffre a été rendue plus insupportable à St Pierre et Miquelon où l'on refuse d'appliquer la loi de 1886, alors que toutes les lois contre la liberté de conscience ont été exagérées.

« Qu'on ne vienne pas nous parler de menées séparatistes. Les Bretons de Saint-Pierre et Miquelon, dit-on, ne sont pas patriotes? N'empêche qu'ils ont manifesté en chantant la Marseillaise. C'est la liberté qu'ils réclamaient, et nous la réclamerons pour eux » ajoutait M. Denys Cochin.

On assure que M. Aynard interviendra aussi au début et s'exprimera en termes durs pour les fonctionnaires qui ont cru devoir, au mépris des lois, supprimer dans notre colonie si éprouvée par la misère les libertés les plus essentielles.

Notons enfin que le débat, s'il vient, car le bruit court que le gouvernement n'osera pas l'affronter, aura une ampleur considérable et que de nombreux orateurs de tous les partis manifestent l'intention d'intervenir. Parmi eux, on cite encore M. Dubief, en qualité de président du groupe radical-socialiste, et M. Dessoye, comme président de la Ligue de l'enseignement.

On annonce officieusement que le gouverneur de St-Pierre et Miquelon s'embarquera à bord de la *Gloire* à destination de St-Pierre, que le gouverneur fera une enquête officielle sur les lieux mêmes où se produisirent les manifestations que l'on sait, et que c'est seulement après que le ministre des colonies aura pris connaissance de cette enquête que pourra venir devant la Chambre la discussion des interpellations annoncées. Il est visible que le gouvernement veut à tout prix gagner du temps, car de tous les procédés d'information il prend, et de beaucoup, le plus lent. Craindit il d'être mis en fâcheuse posture devant l'opinion? Veut-il laisser aux loges le temps

de conduire leur campagne?

## LES CONFIDENCES DE M. GUERNIER

Paris, 20 novembre.

M. Guernier, député d'Ille-et-Vilaine qui manifesta le premier le désir d'interroger, s'était bien gardé de paraître hier dans les couloirs où on aurait pu lui poser des questions embarrassantes. Il y est venu aujourd'hui et n'a pu échapper à l'interview.

Nous avions dit dès le premier jour que cette interpellation était certainement officieuse. M. Guernier lui-même le confirmait aujourd'hui en ces termes surprenants :

— Oui, je l'avoue, c'est le ministre qui m'a fait appeler et m'a demandé de l'interroger.

M. Guernier ajouta : « Je sais que je serai peut-être mal jugé ici, mais ça me posera dans la circonscription où l'on constatera que j'ai du crédit et de l'influence. »

Ces aveux ont produit dans les couloirs l'impression que l'on devine. Comme on faisait remarquer à M. Guernier qu'il aurait contre lui de rudes champions en la personne de MM. Aynard, Denys Cochin, Gayraud, etc., le député d'Ille-et-Vilaine se laissa aller à de nouvelles confidences,

— Aussi ne me laisserai-je pas entraîner, dit-il, sur leur terrain. Je me tiendrais dans la thèse du gouvernement qui a opté pour la thèse de la manifestation séparatiste.

Notons ici que le gouvernement ayant demandé l'ajournement de l'interpellation pour insuffisance de renseignements, il est assez difficile pour lui d'avoir une thèse définitive.

Mais M. Guernier continua ses confidences à peu près en ces termes :

— Il s'est produit dans une colonie française un mouvement séparatiste sous le couvert de la religion. Des Français ont promené le pavillon Américain au milieu de manifestations hostiles.



« L'adjoint au maire de St-Pierre et Miquelon lui-même avait un drapeau américain !!! et prenait part à la manifestation. Les manifestations, telles qu'elles ont été présentées, ont un caractère religieux. Or, la vérité est tout autre, je puis vous l'affirmer ??? Ce sont des manifestations véritablement antifrançaises, car l'île est et a toujours été travaillée seulement par les Américains et par les Anglais!!!

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que le mouvement existe. Un de mes amis qui est à St-Pierre et Miquelon et avec lequel je suis en correspondance constante m'écrivait ces jours derniers que l'on entendait très souvent vanter l'avantage qu'il y aurait pour les gens de l'île à être Anglais. (ah???)

« Quant à la question des écoles, c'est là une chose toute spéciale qu'il faut très bien comprendre et surtout connaître. Il faut tous dire que l'île de St-Pierre et Miquelon n'est pas soumise à toutes les lois françaises. Le principe de la liberté n'existe pas. En somme, l'île est encore sous le régime des ordonnances royales.

« Un exemple typique entre tous: la loi de séparation n'a pas encore été promulguée là-bas et l'évêque est toujours un fonctionnaire de la République.

« Malgré tout ce qu'on a pu dire, il faut reconnaître que la population de l'île qui vit exclusivement de la pêche et de ses dérivés, et tout à fait digne de la sollicitude de la France. On souffre beaucoup là-bas; vous ne pouvez vous faire une idée de la situation. L'île a été ruinée par le régime douanier de 1892.

« Quoi qu'il en soit, je considère qu'un fait excessivement grave s'est passé à St-Pierre et Miquelon. Il y a des responsables. J'espère que le ministre les trouvera et qu'il saura faire justice. Il ne faut pas que ces incidents se renouvellent et j'aime à croire que le ministre prendra pour cela toutes les mesures nécessaires. »

*Notons que les confidences qu'avait cru avoir faire au début M. Guernier sur la nature de son interpellation enlevèrent, aux yeux de beaucoup, quelque importance aux déclarations qui suivirent*

#### L'OPINION D'UN COLONIAL

Paris, 20 novembre

À propos des incidents de St-Pierre et Miquelon, la « Patrie » reçoit d'un ancien fonctionnaire colonial la lettre suivante :

« Dans l'article que vous avez publié sur la révolte de St-Pierre et Miquelon, vous attribuez cette révolte à la fermeture des écoles religieuses. Ceci ne me surprend pas, attendu qu'il y a ici une société qu'en ap-

pelle le Comité d'Action Républicaine aux colonies.

*Cela va pour but de laïciser toutes nos colonies, c'est-à-dire d'y mettre le désordre. Dans peu de temps, quiconque ne sera pas franc-maçon ou juif, sera rayé des cadres coloniaux.*

« Cette société est absolument politique et tous ses membres fonctionnaires doivent faire mensuellement un rapport sur tous leurs confrères qui n'en font pas partie. C'est le système des fiches.

« Dans peu de temps, nous verrons donc le désordre dans toutes nos colonies où jusqu'à présent on n'avait jamais fait de politique. »

#### ILLUMINATION.

Une anecdote que l'on se raconte depuis quelques semaines vient à Tamatave, la population manifeste pour certains fonctionnaires, un culte si voisin de l'idolâtrie, qu'à leur départ elle illumine spontanément avec des lampions, en signe d'allégresse.

Ailleurs, le procédé ayant paru trop coûteux, des sauvages océaniens décidèrent de faire provision de pommes cuites, bananes, goyaves, ananas, noix de coco etc., et, faisant la haie sur le passage des partants, les naturels feur firent largesse de tout ce qu'ils possédaient en ce genre.

On prétend que l'effet fut magique, car chacun des partants vit 36,000,000 de chandelles avant d'avoir quitté le pays où il avait si bien su se faire aimer.

Pendant le temps que le navire appareillait le pont disparut sous les offrandes, à tel point que l'équipage et les passagers vécurent pendant toute la traversée des largesses de cette sympathique population.

Leur gouvernement ayant appris la chose s'en montra fort soucieux et voulut y voir des faits d'extorsion.

Les malicieux trop fêtés tombèrent tous en disgrâce et se virent envoyés sous la neige dans des colonies de 48<sup>e</sup> ordre pour y méditer sur les inconvenients de la faveur populaire.

#### AUX MISÉREUX.

Certaines personnes — toujours les mêmes ! — d'une trop évidente mauvaise foi, osent accuser les Membres du bureau de Bienfaisance d'avoir repoussé, de gaîté de

cœur, plusieurs demandes de secours émanant de vieux habitants vraiment dignes d'être secourus.

Un rayon de lumière sur cette question et dissiper les légendes plus ou moins obscures que les rares et oh! combien dignes épaves du parti noir se plaisent à mettre en circulation.

Il n'est malheureusement que trop vrai que le bureau de bienfaisance, malgré la sollicitude bien connue de ses membres à l'égard des miséreux, se soit trouvé dans la pénible nécessité de se prononcer négativement, concernant toutes les nouvelles demandes de secours.

Cette décision s'explique par le fait de la situation budgétaire du bureau ne peut permettre aucune addition à la liste des bénéficiaires actuels.

Dans le cas contraire, le compte de gestion pour l'année en cours aurait accusé un déficit d'environ 5 à 600 francs, déficit appréciable par ces temps de budgets en détresse... et que l'état des finances communales ne pouvait justifier.

Un autre point capital généralement ignoré, mais non pas par ces personnages louche... colporteurs de mensonges, c'est que le bureau de bienfaisance grâce à un supplément de subvention du Conseil municipal aurait pu élargir, cette année, le cercle de ses bénéficiaires, SI, la trop célèbre municipalité de 1904, après neuf mois de gestion !! n'avait léguée à ses suivantes une dette de 15,458 francs qui représente les trois cinquièmes de notre dette communale actuelle.

Voilà bien ce qui paralyse les meilleures bonnes volontés et ce qui a nui cette année à l'œuvre si nécessaire à St-Pierre du bureau de Bienfaisance.

#### Instruction pour L'INSTRUCTION

Comme les paroles et les promesses même ministérielles sont inconnues par les agents trop zélés que l'administration possède encore à St-Pierre, il est bon de mettre en garde contre certains procédés.

D'abord à St-Pierre il y a très peu de garanties pour la liberté individuelle. Inutile de prier l'avocat de vous assister, fuissez-vous inculpé : l'instruction est Secrète.

Veillez à ce que rien ne soit dicté qui vous paraisse ne pas représenter exactement ce que vous avez dit.



Ne croyez pas ce que dit le juge : il est libre d'affirmer des choses que vous savez ne pas exister. N'hésitez pas si l'on vous parle de témoins qui ont pris ceci ou cela à exiger la confrontation, quand en est un honnête homme on ne craint pas la confrontation qui démasque les faux témoins... Si l'en a.

En somme, malgré le manque de certaines garanties, l'honnêteté se garde assez elle-même et la haine montre assez vite le bout de l'oreille pour qu'il n'y ait pas lieu de s'alarmer de la persistance qu'en met à chercher ce qui n'est pas.

Plus ils chercheront, plus ils s'enferront et feront éclater leur parti pris, leurs maladresses et notre mépris pour toutes les flatteries comme pour toutes les provocations.

## TRIBUNAL CRIMINEL

### LE RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES NOTABLES.

Le Journal officiel de la Colonie en date du 9 janvier publie la liste des 40 notables appelés à faire partie du Tribunal Criminel.

Ces notables sont choisis par une commission composée du Chef du Service Judiciaire, du President du Tribunal de 1<sup>e</sup> Instance, d'un délégué du Conseil d'Administration et d'un délégué de la Municipalité.

Nous tenons d'abord à nous élever contre le principe de la composition du Tribunal Criminel.

Si-Pierre est un tout petit pays où tout le monde se connaît.

Inévitablement, à un moment donné un prévenu, après avoir éprouvé les récusations permises, sera appelé à être jugé soit par un ami intime qui, naturellement, sera porté à l'indulgence, ou par un ennemi politique ou personnel, qui au contraire, sera plein de sévérité et profitera même de ses temporeuses pour assouvir une rancune, voire même une vengeance.

Il y a à St-Pierre une acide lutte politique entre quelques jaloux et la majorité de la population.

Si l'on veut éviter ces luttes à l'occasion de toutes les désignations, si l'on veut que la majorité écartée de parti pris puisse repasser se voir forcée de faire la politique dont abusent ses adversaires et à laquelle, elle, ne tient pas, même pas du tout, une chose bien simple est indiquée : qu'on dresse une liste

générale, complète de 200, 300, 400 notables : chaque année la commission rayera les absents, les incapables, les morts, mais pour la désignation ; pourquoi les noms ne seraient-ils pas inscrits sur un bulletin, jetés dans une urne et tirés au sort.

Sans cela c'est la suspicion contre ceux qui, fonctionnaires, magistrats ou autres bien ou mal renseignés et conseillés, arrivent avec une liste qui sent par trop les zélés mais peu intelligents complices dont l'œuvre ténébreuse porte toujours sa signature. S'ils sont tous notables qu'en les tire au sort sans cela, qu'en les élise au suffrage universel.

Le mode actuel déconsidère autant les promoteurs de liste que ceux qui s'y trouvent portés, trop en famille avouez-le, messieurs les 32 !

## Tableau Comparatif

### Liste des Notables:

*Abréviation R, remplacé par.*

#### LISTE 1908 :

MM. Pépin, Th.  
Marsoliau, F.  
Jourdan, L.  
Daygrand, G.  
Mazier, Paul.  
Thélot, F.  
Lavissière J-M  
Letouzé, Alb.  
Landry, Ch.  
Gloane, Em.  
Minier, Louis.  
Dagort, G.  
Lespagnol, E.  
Folquet, Paul.  
Benâtre, Eg.  
Hutton, Er.  
Poirier, Emile.  
Merle, Gabriel.  
Théberge, Au.  
Jacquel, G.  
Lefèvre, G.  
Beauvois, Al.  
Haroy, Louis.  
Amestoy, V.  
Bréhier, A.  
Briand, Alfred.  
Etchêverry, J.  
Rochard, Eug.  
Leprovost, A.  
Etchemendy E  
Marsoliau, G.

#### LISTE 1909 :

MM. Pépin, E. (r)  
Marsoliau, F.  
Jourdan, Louis  
(r) Briand, Julien.  
(r) Morazé, J.  
Thélot, F.  
Lavissière J M  
(r) Yon, F.  
Landry, Ch.  
Gloane, E.  
Minier, Louis.  
Dagort, G.  
Lespagnol, E.  
(r) Fontaine, A.  
Benâtre, E.  
(r) Yvon, Joseph.  
(r) Bailly, Léon.  
(r) Grandais, A.  
Théberge, A.  
(r) Langronne, H.  
Lefèvre, G.  
Beauvois, A.  
(r) Dagort, G.  
(r) Le Breton, E.  
Bréhier, A.  
Briand, Alfred  
Etchêverry, J.  
(r) Delisle, Louis.  
Leprovost, A.  
(r) Dugué, Adrien  
(r) Reulet, A.

Arthur, Léop.  
Lefèvre, Louis  
Gauchet, A.  
Farvacque, A.  
Poulain, Henri  
Paturel André  
Gégoü, Jean.  
Yvon, Louis.  
Lefresne, L.

(r) Bachelet, S.  
(r) Yvon, Francis  
(r) Robert, F.  
(r) Lamusse, G.  
Poulain, H.  
Paturel, A.  
(r) Portais Louis.  
(r) Ollivier, A.  
Lefresne, L.

### Liste supplémentaire :

#### LISTE 1908 :

MM. Fontaine, A.  
Apestéguy, G.  
Grandais, A.  
Le Breton, E.  
Ledret, E.  
Bailly, Léon.  
Lamusse, G.  
Laborde, P.  
Cormier, Noël.  
Bidet, E.

#### LISTE 1909 :

MM. Rochard, E.  
Gauchet, A.  
Etchemendy E  
Amestoy, V.  
Folquet, Paul.  
Apestéguy, G.  
Ledret, Eug.  
Cormier, Noël.  
Merle, Gabriel  
Poirier, Emile

### Les brefs d'une inspection.

En avril 1908 St-Pierre eut l'honneur de posséder dans ses murs M. l'Inspecteur Revel.

Au cours de son inspection qui dura plusieurs mois, M. Revel découvrit qu'un vol de 36,810 francs avait été commis dans la Caisse du Trésor public.

Tout le monde étant au courant de cette affaire nous n'en parlerons que simplement pour demander ; s'il y a eu une enquête à ce sujet et si les coupables ont été découverts, ce que l'en compte en faire, les punir ou les décorer.

A part cette constatation il nous est impossible de voir, jusqu'à présent, quels bienfaits le pays a pu retirer de l'Inspection.

An contraire, depuis quelque temps des personnes bien informées nous affirment que la dite inspection nous réserve des surprises plutôt désagréables.

Ces affirmations semblent être exactes et il faut croire que l'Inspection a trouvé la Colonie dans une situation très prospère, car nous sommes menacés (pour commencer seulement) d'un chef de bureau, d'un Directeur et d'un vérificateur des douanes, ainsi que d'un préposé, le dit préposé ayant même manqué le vapeur postal à Sydney



parait-il en train de demander son chemin quelque part entre New-York et les montagnes Pocheuses (toujours à nos frais). Il n'est pas de faire de plus longs commentaires.

Les inspecteurs se fichent de nous et le Gouvernement fait chorus, voilà ce qu'il y a de plus clair!

Que ne nous donne-t-on l'autonomie, c'est-à-dire la liberté de nous administrer nous-mêmes?

Nous aurions vite fait de balayer tous ces fonctionnaires, tous ces petits potentiels, ces criminels qui profitent de leurs fonctions multiples pour faire la pluie et le beau temps tout en touchant nos beaux deniers.

Aous nous faisons forts, avec la moitié de l'argent qu'on dépense actuellement pour le budget, d'assurer le fonctionnement de tous les services et, en allégant les charges des contribuables, de ramener la prospérité qu'avait le pays autrefois.

Mais voilà ! la France voudra-t-elle entendre la voix de la raison ! Et puis ! grave question, que deviendraient ces doux, ces bons, ces braves, ces intéressants fonctionnaires ?

Il y aurait parbleu bien un moyen.

La grève !

Les travailleurs ont le droit de se mettre en grève lorsqu'ils trouvent que leurs intérêts sont les leurs.

Pourquoi les contribuables n'en feraient-ils pas autant ?

Plus de paiement d'impôts, de taxes, de droits quelconques jusqu'à ce que l'on nous ait accordé satisfaction, c'est-à-dire : allégé le fardeau de plus en plus accablant sous lequel succombe la Colonie.

Bon ou mauvais, nous proposons le moyen pour ce qu'il vaut.

Dès coup ce n'est pas un malheureux croiseur que le gouvernement nous enverrait pour nous mettre à la raison, c'est toute l'Escadre du Nord au grand complet.

Esperons tout de même qu'on ne sera pas obligé d'en venir à de telles extrémités, mais il faut qu'enfin le gouvernement comprenne ce qu'on lui répète pour la centième fois à savoir : que le pays ne peut plus continuer à être ainsi écrasé d'impôts, sans quoi ce sera vite fini et les fonctionnaires eux-mêmes seront obligés de le quitter.

## LE MAUVAIS SERVITEUR

Le mauvais serviteur de l'Évangile ayant reçu son congé se hâta de se faire des amis avec les richesses « injustes », c'est-à-dire,

avec les biens qu'il avait dérobés à son maître.

Il n'y a pas que dans l'Évangile que l'on trouve de mauvais serviteurs et le bruit court, sous la neige, avec persistance de quelques couges depuis longtemps attendus.

C'est le moment propice pour les ultimes rapines, pour les mauvais coups sans appel.

Maitresses de maison, gérants, vous tous qui lisez ceci, tenez bien à l'œil le serviteur qui doit vous quitter, ouvrez l'œil et ne le fermez que quand il sera parti.

## Querre aux abus.

Sous cette rubrique nous nous ferons un plaisir de noter avec persévérance les abus auxquels se livrent ceux qui ont une poutre dans l'œil et qui vituperent contre la paille de l'œil de leur voisin.

A tout seigneur tout honneur, passez madame

### L'ÉLECTRICITÉ

L'électricité qui est une personne fort coquette s'est fait désirer :

Le 3 janvier, de 1 h. à 6 h. du matin.  
Le 4 — de 9 h. 30 à 9 h. 40 du soir.  
Le 6 — depuis 6 h. 40 du soir.  
Le 7 janvier, onques ne la vit.  
Le 8 — de 5 h. à 5 h. 3/4.

Il est à espérer que les consommateurs et la Municipalité prendront bonne note de ces manques et sauront retenir pour inexécution de contrat une partie de ce qu'ils consentent à payer pour être éclairés.

Il n'y a pas de petites économies, que diable !

A suivre.

## L'Histoire de l'Avocat.

Nous venons de recevoir le compte rendu de la séance du Sénat du 19 décembre 1908, très prochainement nous le mettrons sous les yeux de nos lecteurs.

Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui qu'il résulte de la lecture que nous en avons faite avec le plus grand soin, qu'on exécute à St Pierre *tout autre chose que les assurances* que le Ministre donne expressément aux Chambres saisies de nos doléances.

On enquête, on poursuit sans répit l'avocat qui défend nos écoles.

A tout prix on veut une victime, on veut

mettre l'opinion publique en présence d'un fait à exploiter. Eh mon Dieu, on se raconte à St-Pierre qu'un des membres du fameux Conseil s'est vanté de « zigouiller » l'avocat si gênant, qui plaide sans se déconcerter devant tant de parti pris et qu'on n'est pas arrivé à faire faire. Après tout, il semble qu'il saura bien se défendre mais quel aveuglement pour se figurer qu'en France on admettra qu'une pareille campagne d'intimidation était menée dans des conditions aussi odieuses et que ses confrères ne demanderont pas raison d'un pareil oubli du respect dû à la défense.

NOUS ACHETONS  
*les timbres poste ayant servi de*  
**ST-PIERRE ET MIQUELON**

en parfait état propres et sans déchirures à

4 c.	0 f 75	le cent	2 c.	1 f 00	le cent
4-5 c.	2 f 00	%	40 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	10 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	15 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	%			Paiement p. retour

Adresser communication-envois à  
**THÉODORE CHAMPION ET C°**  
Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

## A VENDRE.

*Meubles de salon, salle à manger, chambre à coucher et divers articles de ménage.*

S'adresser chez Madame Bannerman.

**IMPRIMERIE**  
**"LA VIGIE"**

## IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

*Cartes de Visite,  
cartes de faire-part,  
Naissance - Mariage  
et Décès  
Facture - Bon  
Connaissance etc.,  
Affiche tous formats.*

## Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE  
Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.